

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1030

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 12

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« la non-confirmation »

les mots :

« l’absence de confirmation ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase par le mot :

« antérieurement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel